

Le billet du syndic

L'année écoulée est marquée par l'intensification de la collaboration intercommunale. Ainsi la Municipalité a mis en place, d'entente avec les communes d'«Asse et Boiron», c'est-à-dire Arnex, Chéserex, Crassier, Borex, Gingins, Grens, La Rippe et Signy, les structures de l'«Association Intercommunale Asse et Boiron», AIAB, qui reprendra et gèrera les bâtiments de l'enseignement scolaire secondaire, situés sur le territoire de Borex et financés jusqu'à présent, par les seules communes de Borex et Crassier. Il est en outre prévu qu'elle reprendra et gèrera la piscine intercommunale projetée à Chéserex, dont le projet devrait être soumis pour approbation l'année prochaine.

Une autre association intercommunale, l'«Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron», AEE, a été créée pour s'occuper du fonctionnement de l'instruction publique enfantine primaire et secondaire des enfants des communes associées à l'établissement scolaire Elisabeth de Portes. Elle pourra aussi mettre en œuvre d'autres activités touchant à l'enfance et à l'école.

Finalement, notre corps de sapeurs-pompiers sera intégré dans celui de Nyon. La Municipalité regrette la disparition de

cette institution qui a joué un rôle important dans la vie de notre commune. Il restera un vide, difficile à combler. Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui ont œuvré dans ce corps pour le bien de toute la communauté. Une petite cérémonie est prévue l'année prochaine pour marquer dignement l'arrêt des activités de nos pompiers.



Il est incontestable que la création de ces associations intercommunales impliquent une certaine perte d'autonomie pour les communes. Nous le regrettons, mais les tâches que les collectivités publiques doivent assumer deviennent de plus en plus lourdes et complexes. Il n'est plus possible pour une petite commune comme la nôtre, de tout faire elle-même sans concertation avec ses voisins. En réunissant nos forces avec celles des communes d'Asse et Boiron, toutes de taille comparable à la nôtre, nous pensons avoir trouvé les conditions les mieux appropriées pour faire face aux défis du futur.

Au nom de la Municipalité, je souhaite à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes et une très bonne Nouvelle Année.

Paul Müller, Syndic

Fermeture des bureaux pendant les fêtes de fin d'année

Nous vous informons que les bureaux du Greffe municipal, Madame Petermann et du contrôle des habitants, et de la police des étrangers, Madame Massarutto, seront fermés pendant les fêtes de fin d'année du

Vendredi 21 décembre 2007 à 11h00

jusqu'au

Vendredi 4 janvier 2008 à 09h00

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes fêtes de Noël, ainsi que nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Le Conseil communal en direct

Séance du Conseil communal du 31 octobre 2007

Deux objets étaient à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 31 octobre 2007 :

Préavis municipal n° 15 concernant l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh

Jusqu'en 2006, notre Commune a touché une ristourne de la Romande Energie, en vertu du "Règlement du 20 août 1975" sur le versement des ristournes aux communes par les entreprises bénéficiant de concessions d'eau de l'Etat. Cette ristourne était calculée en fonction de la consommation d'électricité. En 2006, elle était de Fr. 25'069.10 pour la Commune d'Eysins. Avec l'entrée en vigueur du décret cantonal du 5 avril 2005 sur le secteur électrique (DScEl), cette ristourne a été abolie à partir du 1er janvier 2007.

L'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh, que la commune est habilitée à prélever en remplacement des ristournes communales, au sens du R-lus, Règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité, est estimée de la manière suivante :

Consommation 2006 : kWh 4'111'562
Au prix de 0,7 ct/kWh : Fr. 28'780.93

L'indemnité communale sera facturée directement par le fournisseur d'énergie aux abonnés et reversée à la Commune.

Les Conseillers ont accepté le préavis municipal n° 15 à une large majorité, 1 abstention.

Préavis municipal n° 17 concernant l'arrêté d'imposition 2008

La Municipalité rappelle que, pour la première fois depuis de nombreuses années, les comptes 2006 ont été bouclés avec un solde négatif de Fr. 139'806.--. Ce résultat provient à la fois d'une diminution des recettes fiscales et d'une augmentation de la facture sociale et de la péréquation. Au niveau des recettes nous avons constaté une diminution de l'impôt sur le revenu de Fr. 1'908'548.-- dans les comptes 2005 à Fr. 1'684'797.-- en 2006. Nous ne connaissons pas les causes de cette diminution. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : les recettes fiscales des années précédentes pourraient être artificiellement gonflées en raison du rattrapage du retard dans les taxations et le montant encaissé en 2006 correspondrait alors à la capacité fiscale réelle de notre Commune. Toutefois, le contraire est aussi

possible : un retard plus important dans les taxations de 2006 pourrait aboutir à une diminution des recettes pour l'année en question.

Une deuxième hypothèse est une modification de la structure sociale de la population. Un nombre important de contribuables a atteint l'âge de la retraite, ce qui est souvent associé à une diminution du revenu. Nous n'avons pas d'élément tangible pour préférer l'une des hypothèses par rapport à l'autre, sans exclure encore d'autres éléments.

Dans le contexte de la péréquation intercantonale, RPT, le canton doit assumer un surcoût de 158 millions par an, dont, selon décision du Grand Conseil, 103 millions sont à la charge des communes. Des négociations ont eu lieu entre le Conseil d'Etat d'une part, l'UCV et l'AdCV d'autre part, et un accord a été trouvé. Selon cet accord, une partie du surcoût d'environ 50 millions sera financée par les communes par l'équivalent de 2 points d'impôt et le solde sera réparti entre les communes selon les règles de la péréquation actuellement en vigueur. L'accord est valable pour les années 2008 et 2009, voire même pour 2010. Cette décision amènera donc des dépenses supplémentaires pour les communes de l'ordre de 4 à 5 points d'impôt.

Les Conseillers ont refusé le taux de 0.70 proposé par la Municipalité pour se rallier à l'amendement de la Commission des finances, soit le maintien du taux de 0.65 comme en 2007.

Nomination d'une commission chargée d'étudier les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Enfance – Ecole, Asse & Boiron (AEE) :

Sont nommés : Mesdames Laurence Desponds et Chantal Kupler, Monsieur Michel Mottaz.

Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB) : nomination de deux délégués et un suppléant

Sont nommés :

Délégués : M. Franz Kneubühler
M. Basile Samarine

Suppléant : M. Bernard Gay

Infos municipales

Fermeture de fin d'année de la déchetterie Intercommunale de Signy

Lundi 24 décembre 2007	fermé
Mercredi 26 décembre 2007	ouvert
Samedi 29 décembre 2007	ouvert
Lundi 31 décembre 2007	fermé
Mercredi 2 janvier 2008	fermé
Samedi 5 janvier 2008	ouvert

Merci de vous conformer à cet horaire de fin d'année.

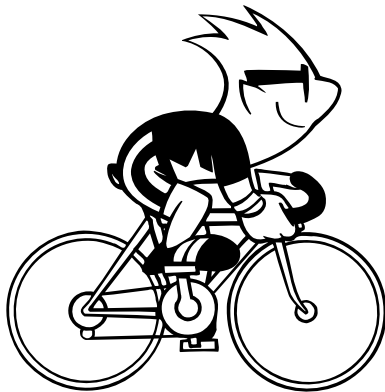
Nous vous rappelons les horaires d'ouverture habituels qui ne changeront pas pour l'an 2008:

Lundi : 17h à 19h
Mercredi : 17h à 19h
Samedi : 09h à 12h



Ramassage des ordures ménagères

Pour votre information, le ramassage des ordures ménagères du mardi 25 décembre 2007 est repoussé au **mercredi 26 décembre 2007** et le ramassage du mardi 1er janvier 2008 est repoussé au **mercredi 2 janvier 2008**.



Vignettes vélo

Pour tous les amateurs de la petite reine, nous vous informons que les vignettes vélo seront disponibles gratuitement dès le début février 2008 auprès de notre contrôle de l'habitant.

Nous vous rappelons que chaque famille peut en obtenir deux, offertes gracieusement par la Municipalité.

Recensement des chiens au 01.01.2008.

Nous vous rappelons que tous les chiens doivent être annoncés au Greffe Municipal. Vous voudrez bien faire de même en cas de décès ou changement de propriétaire.

Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensés en

2007, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination d'ici le 31 janvier 2008 au bureau du greffe pendant les heures d'ouverture.



Cartes journalières CFF

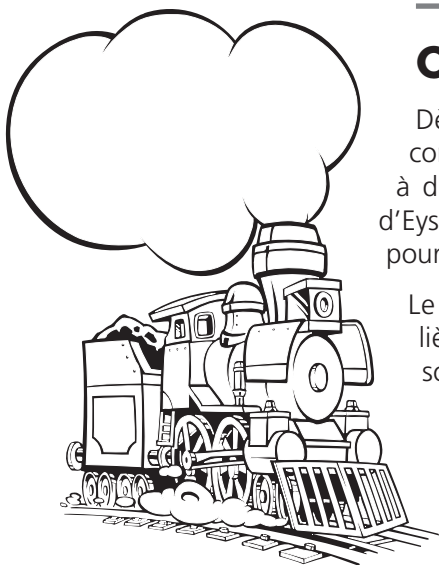
Dès le 1er janvier 2007, la commune de Chésereux met à disposition des habitants d'Eysins des cartes journalières pour les CFF.

Le prix de la carte journalière, par jour et par personne, se monte à Fr. 35.-.

Mais attention :

Les premiers à s'annoncer seront les premiers servis !

Pour tous renseignements et réservation, vous pouvez contacter le Greffe municipal de la Commune de Chésereux au 022.369.90.40



Cultes à Eysins

Janvier 2008

Janvier 06 culte à 09h15*
13 culte jeunesse à 19H00

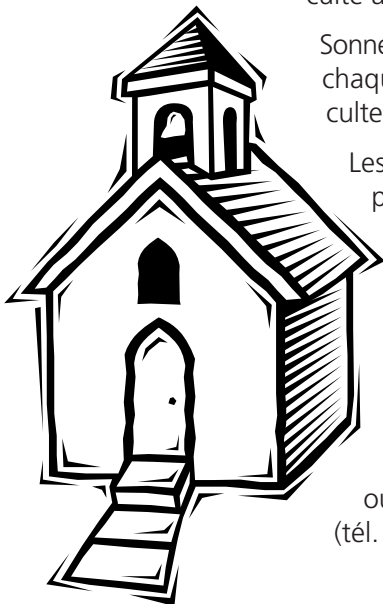
* culte avec sainte cène.

Sonnerie de cloche à 19h la veille de chaque dimanche ou fête où un culte est célébré à l'église d'Eysins.

Les personnes empêchées de participer au culte peuvent demander de recevoir la sainte cène à domicile.

Adressez-vous aux conseillères de paroisse :

Josette Olivier
(tél. 022 361 83 35)
ou Edith Glauser
(tél. 022 361 43 08).



Bonheur et tristesse

Ils sont nés :

Idris BURKHARDT né le 3 octobre 2007

Jeanne JANJUSEVIC et David-Nicolai JANJUSEVIC
nés le 31 octobre 2007

Ils se sont mariés :

Virginie MARGUET et Sébastien DEGLISE le 13 octobre 2007

Daniela ERB et Stephan NELLEN le 9 novembre 2007

En souvenir de :

Michel JAQUIER décédé le 4 octobre 2007

Antoinette CONTAT décédée le 11 octobre 2007

Le feu des sapins de Noël

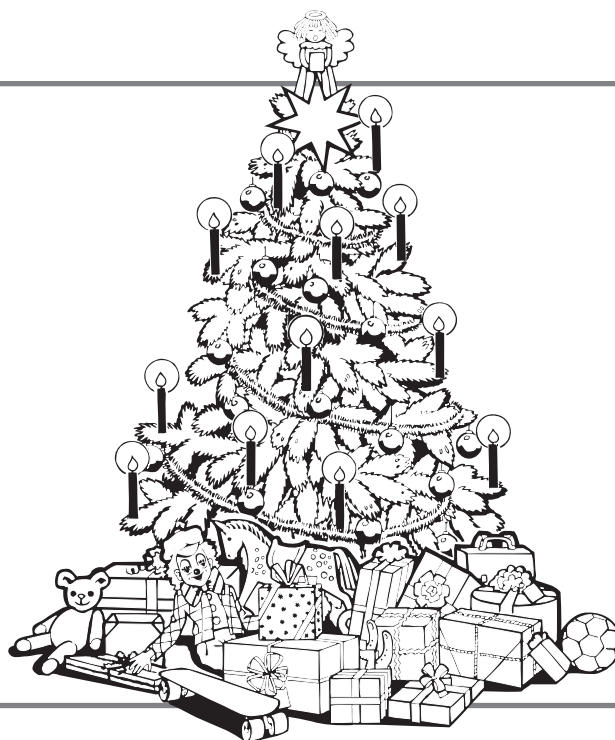
Pour fêter dans la lumière le début de l'an 2008, la Municipalité allumera un feu de joie avec les vieux sapins de Noël.

Nous vous prions de ne pas jeter votre sapin de Noël, mais de l'apporter avec vous le

Vendredi 11 janvier 2008,
devant le local de la voirie dès 18h30

Venez nombreux, même sans sapin, la Municipalité se réjouit de vous rencontrer pour partager avec vous un verre de vin chaud et vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La Municipalité



Bureau de vote

Changement des heures d'ouverture

Dès 2008, les horaires du bureau de vote changent :

Ouverture le dimanche matin de 9h.00 à 10h.00
(au lieu de 10h30 – 11h.30)

Les enveloppes de vote pourront être déposées dans la boîte aux lettres prévue à cet effet jusqu'au dimanche matin 9h.00.

Nous vous remercions d'ores et déjà de prendre bonne note de ce changement.

Le Bureau du Conseil communal